



Un congé rémunéré pour les aidants

Le collectif Je t'aide a pour mission d'accompagner et d'accélérer la reconnaissance des aidants, dont 56 % sont des femmes.

♦ **Il publie pour la deuxième année consécutive son plaidoyer** "Pour qu'aider ne rime plus avec précarité" [1]. En effet, l'aidance est un travail sans rémunération ni droits, qui peut conduire à une précarisation. L'aide informelle apportée représenterait 70 % de l'aide nécessaire pour répondre aux besoins de la vie courante des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile. Aider coûte cher: 66 % des aidants dépenseraient 2049 euros en moyenne par an. Le ministère des Solidarités et de la Santé a confirmé la création en 2020 d'une indemnisation pour les aidants [2] d'un proche âgé, malade ou handicapé. Cette allocation serait d'environ

40 euros par jour; elle permettra à plus de personnes de bénéficier du congé de proche aidant jusqu'à lors non rémunéré.

♦ **En outre la vie professionnelle est fortement grevée:** les aidants manquent de temps, sont stressés et fatigués, et les trois quarts ont dû s'absenter au cours des douze derniers mois en dehors des congés payés. De nombreux aidants se sentent isolés, ce qui a un impact négatif sur leur santé mentale et physique. Ils ne ressentent pas cette aide comme utile et valorisante. Le collectif lance une pétition pour la reconnaissance d'un statut et pour plus de droits pour les aidants, afin de susciter un autre regard de la part de société. ♦ **N.D.**

Références

[1] www.associationjetaide.org

[2] <https://www.capital.fr/votre-retraite/un-nouveau-conge-pour-les-proches-aidants-des-2020-1343809>

